

**L'AUDIOLOGISTE EST LE PROFESSIONNEL QUI PRÉVIENT, ÉVALUE ET TRAITE LES PERSONNES AUX PRISES AVEC DES TROUBLES DE L'AUDITION** (p. ex. : surdité, acouphènes) **ET DU SYSTÈME VESTIBULAIRE** (p. ex. : vertiges).



**L'AUDIOLOGISTE ÉTABLIT ET APPLIQUE DES PLANS D'INTERVENTION AFIN D'AMÉLIORER LES HABILITÉS DE COMMUNICATION DES PERSONNES PAR DIFFÉRENTS MOYENS** (appareil auditif, implant cochléaire, stratégies de communication, lecture labiale, réaménagement physique du milieu de vie, etc.). Il travaille également, en collaboration avec une équipe multidisciplinaire, à réduire ou à éliminer les difficultés affectives, sociales ou professionelles vécues par ces personnes et fournit à leur entourage l'information et le soutien nécessaire.

**L'AUDIOLOGISTE S'INTÉRESSE AUSSI AUX MÉFAITS DU BRUIT SUR L'AUDITION ET LA SANTÉ.** Il est donc appelé à travailler auprès des personnes ayant une surdité professionnelle, qui survient à la suite d'une exposition prolongée au bruit dans le milieu de travail, ou ayant des difficultés auditives liées aux habitudes récréatives bruyantes et à l'écoute de la musique à niveau élevé.

Selon son milieu de travail, l'audiologiste rencontre des personnes de tous âges du nourrisson à la personne âgée, en passant par les enfants d'âge préscolaire et scolaire, les adolescents et les adultes.

**L'AUDIOLOGISTE POSSÈDE UNE FORMATION UNIVERSITAIRE DE DEUXIÈME CYCLE (MAÎTRISE).** L'audiologie est une profession à titre réservé et à activités réservées. Il faut être membre de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec pour porter le titre et exercer les activités réservées. C'est donc l'inscription au tableau des membres de l'Ordre, et non le diplôme, qui donne le droit d'exercer la profession. Pour plus d'informations, visitez le site Internet de l'Ordre à l'adresse [www.ooaq.qc.ca](http://www.ooaq.qc.ca).



**Ordre des orthophonistes  
et audiologistes du Québec**

L'ORDRE DES ORTHOPHONISTES ET  
AUDIOLOGISTES DU QUÉBEC (OOAQ)  
A POUR MISSION D'ASSURER LA PROTECTION  
DU PUBLIC AU REGARD DU DOMAINE  
D'EXERCICE DE SES MEMBRES, SOIT  
L'AUDITION, LE LANGAGE, LA VOIX, LA PAROLE,  
LA COMMUNICATION ET LEURS TROUBLES.

[www.ooaq.qc.ca](http://www.ooaq.qc.ca)

# AUDIOLOGIE



**Ordre des orthophonistes  
et audiologistes du Québec**

# MILIEUX D'EXERCICE

## Milieu scolaire

Lors de l'évaluation multidisciplinaire d'un enfant, une évaluation en audiologie peut être souhaitable afin de s'assurer qu'il entend bien. Dans certains contextes, une évaluation ayant pour but de déceler un trouble de traitement auditif peut aussi être nécessaire. En effet, si l'enfant présente une baisse d'audition, qu'elle soit temporaire et médicalement traitable ou permanente, des conséquences sur les apprentissages scolaires et langagiers de même que sur la communication sont à prévoir.

Les audiologistes sont des collaborateurs importants. Leur travail de sensibilisation dans les écoles permet aux intervenants en milieu scolaire d'utiliser de bonnes stratégies pour diminuer le bruit dans les classes. Leurs recommandations d'adaptations permettent de faciliter l'intégration des élèves ayant une surdité ou un trouble de traitement auditif, et ce, du primaire à l'université.

## Réseau de la santé et des services sociaux et pratique privée


L'audiologiste peut exercer en pratique privée et dans les centres intégrés de santé et de services sociaux, incluant les centres hospitaliers, de réadaptation ou de soins de longue durée. Il travaille en collaboration avec une équipe multidisciplinaire incluant l'oto-rhino-laryngologiste (ORL), les médecins de famille, les équipes de santé au travail, les physiothérapeutes, les neurologues, les orthophonistes, les ergothérapeutes, les psychologues, le personnel infirmier, les audioprothésistes, etc. Il travaille aussi avec les familles et les aidants naturels de façon rapprochée.





---

## SON TRAVAIL CONSISTE À :

- identifier, évaluer et participer à la réadaptation des personnes de tous âges ayant des troubles de l'audition et du système vestibulaire;
  - prévenir et traiter les troubles d'audition à la suite d'une exposition prolongée au bruit dans un milieu de travail;
  - évaluer les besoins d'une personne malentendante et convenir d'un plan d'intervention, en collaboration avec sa famille, afin de diminuer les impacts du problème auditif sur les différentes habitudes de vie;
  - évaluer et participer à la réadaptation des personnes ayant des acouphènes (tintement, bourdonnement ou sifflement dans les oreilles), de l'hyperacousie et de la misophonie;
  - dépister, évaluer et intervenir auprès de personnes ayant des troubles du système vestibulaire afin de réduire les situations où elles éprouvent des difficultés causées par leur trouble;
  - recommander un appareil auditif et évaluer les bénéfices qu'il procure;
  - proposer des aides de suppléance à l'audition (des écouteurs sans fil pour écouter la télévision, des téléphones amplifiés, des aménagements au domicile, etc.) et expliquer l'utilisation de ces appareils;
  - enseigner, à la personne touchée par une déficience auditive et à son entourage, des stratégies de communication plus efficaces comme se rapprocher de la personne à qui l'on parle, parler plus lentement, contrôler le bruit ambiant et l'éclairage, etc.;
  - orienter la personne malentendante vers d'autres ressources lorsque nécessaire;
  - participer à l'évaluation et à la gestion d'environnements acoustiques en milieu scolaire, de travail ou dans des lieux publics;
  - prendre part à des activités et à la mise en œuvre de programmes de prévention et de sensibilisation de la surdit .
- 

## LES BUTS À ATTEINDRE SONT DE :

- › permettre à la personne et à son entourage de comprendre les difficultés auditives ainsi que celles liées au système vestibulaire;
- › permettre à la personne malentendante de continuer à réaliser les activités quotidiennes qui sont importantes pour elle;
- › aider la personne à mieux vivre avec ses difficultés auditives ou son trouble du système vestibulaire afin de faciliter son intégration scolaire, sociale et professionnelle.

Au-delà des individus, divers organismes peuvent solliciter les services du professionnel en pratique privée. Il peut s'agir de programmes d'aide aux employés, de la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST), de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), etc.

## Enseignement et recherche

L'audiologiste participe à l'enseignement et à la recherche, contribuant ainsi à la transmission et à l'avancement des connaissances dans le domaine de l'audition.

Les sujets de recherche varient et peuvent, par exemple, concerner le trouble de traitement auditif, la perception de la parole et l'amplification, les acouphènes, les troubles vestibulaires, le bruit environnemental et la santé, l'audition et les solvants, la suppléance à la communication, l'audition et la cognition chez les personnes âgées, la perception auditive et l'intégration multisensorielle et l'efficacité des approches cliniques en audiologie, pour n'en nommer que quelques-uns.

Les études menées en sciences de la communication font appel à des approches méthodologiques qualitatives, quantitatives et mixtes.

La recherche et l'enseignement en audiologie visent l'élargissement des connaissances basées sur des données probantes ainsi que l'amélioration de la pratique clinique et de la qualité des services à la population en matière de troubles de l'audition et du système vestibulaire.